



Communiqué

Manifestations du 18 septembre 2025

Depuis plusieurs semaines, les services de l'administration ont délivré une autorisation de manifester à l'Association Suisse-Israël pour une marche silencieuse en faveur d'Israël et contre l'antisémitisme pour ce 18 septembre.

La Municipalité rappelle qu'elle ne décide pas d'autoriser ou d'interdire une manifestation en fonction de son accord ou non avec les propos véhiculés par l'organisateur. S'agissant de la situation à Gaza et du conflit en cours depuis le 7 octobre 2023, la Municipalité a exprimé à plusieurs reprises sa position sur le sujet.

Elle rappelle que le droit de manifestation est large en Suisse, ce que les tribunaux ont régulièrement confirmé. Il y a toutefois deux limites : des propos ou un appel à manifester contraire au droit pénal suisse, notamment sous l'angle 261bis du code pénal, et les risques de troubles à l'ordre public et à la sécurité publique.

Suite à l'appel lancé et relayé sur les réseaux sociaux pour une « manifestation antisioniste » au même moment que la marche silencieuse précitée, la Municipalité enjoint les personnes qui organisent la « manifestation antisioniste » à contacter les services de l'administration afin qu'une autorisation leur soit délivrée pour une manifestation pacifique et que cette dernière puisse être correctement encadrée à l'instar des différentes manifestations autorisées sur le territoire lausannois.

Il tient à cœur à la Municipalité que la liberté d'expression soit garantie pour toutes et tous de manière pacifique dans un cadre sûr pour les personnes participantes, comme pour la population.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01
- Pierre-Antoine Hildbrand, 079 964 27 39

Lausanne, le 17 septembre 2025